Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A
Certifié conforme
Signé par : Fabrice Diendonat 5
25A46B0EA20B47C...

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	718 326	KE		KF	0
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions – Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ		KK		KL	
	Constructions – Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)		KP	147 777	KQ		KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	9 457 596	KT		KU	506 845
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*		KY	33 741	KZ		LA	0
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	383 655	LC		LD	0
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	1 072 951
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	10 022 770	LO		LP	1 579 795
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
		TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	10 741 096	ØH		ØJ	1 579 795

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	718 326	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions – Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions – Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	147 777	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	153 554	MJ		MK	9 810 886	ML	
	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV		MP		MQ	33 741	MR	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	63 793	MS		MT	319 862	MU	
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	506 845	MZ		NA	566 106	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY	724 192	NG		NH	10 878 373	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	724 192	ØK		ØL	11 596 699	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(5 bis)

TABLEAU DES ECARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire**

Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(6) **AMORTISSEMENTS** **DGFiP** **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	711 481	PF	3 047	PG		PH	714 528
TOTAL I		RK	711 481	RM	3 047	RN		RO	714 528
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	124 949	PW	5 703	PX		PY	130 652
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 575 230	QA	233 864	QB	153 554	QC	8 655 540
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	33 741	QI	0	QJ		QK	33 741
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	383 655	QM	0	QN	63 793	QO	319 862
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	9 117 576	QV	239 568	QW	217 348	QX	9 139 796
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	9 829 057	ØP	242 614	ØQ	217 348	ØR	9 854 324

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 433	EP	1 339	EQ	1 089	ER	1 683	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	16 614	5W	17 688	5X		5Y	34 302	
	TOTAL II	5Z	18 047	TV	19 027	TW	1 089	TX	35 985	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	169 557	6P	0	6R	10 528	6S	159 029	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	169 557	TY	0	TZ	10 528	UA	159 029	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	187 604	UB	19 027	UC	11 617	UD	195 015	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	19 027	UF	11 617			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

Bic Technologies **Provisoire**

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provision Diverse MDT	12 238	17 688		29 926
Provision Indemnité licenciement	4 375			4 375

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

8

ETAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 758 351		4 758 351		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 000		3 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 878		6 878		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 697		2 697		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 268		2 268		
	Charges constatées d'avance	VS	136 969		136 969		
	TOTAUX	VT	4 910 162	VU	4 910 162	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 964 104	2 964 104		
Personnel et comptes rattachés		8C	397 637	397 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	118 869	118 869		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	325 870	325 870		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 584	16 584		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	7 795 255	7 795 255		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 291	1 291		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	11 619 609	VZ 11 619 609		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2026**

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	34 589	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	34 589
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	14 197
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	48 786

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	193 961	
	Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)						WU	87 467	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5		XF
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	1 291	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
						TOTAL II	XH	282 719	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	0	
	déficit **(II moins I)**			XJ 233 933
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 233 933

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

Bic Technologies **Provisoire**

31/12/2025

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Régularisation compte 2025	13 861
Ecart de conversion passif N	336

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

Bic Technologies **Provisoire**

31/12/2025

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Ecart de conversion actif N	1 291

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Provision Bonus N / N-1	9K	34 589	9L	87 467
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	34 589	YO	87 467
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-6 258 607	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
			– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-225 716	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	-6 484 323
TOTAL I	ØF	-6 484 323	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	-6 484 323

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ	
	— Engagements de crédit–bail immobilier	YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance	YT	3 249 615
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	11 925
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	92 027
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	22 166
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	843 422
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	4 219 154
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	20 552
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	9Z	44 209
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	64 761
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	2 231 495
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 514 025
DIVERS	— Montant brut des salaires *	ØB	1 999 043
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	— Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-233 933	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0
			Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 55200844300087

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JK	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JL	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JM		
Revenu brut social (si le monant est positif)		JN	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins–value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins–value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % ⑪							

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ ⑥
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	37
Dont apprentis	YF	3
Dont handicapés	YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 549 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	11 549 100

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	68 486
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	68 486

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 871 850
Variation négative des stocks	OQ	505 044
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 796 061
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	44 711
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	8 217 666

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 399 920

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY			/			/					GZ			/			/				
Date de cessation												HR			/			/				

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F** **2026**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 5 5 2 1 0 3 7 7 2 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Bic Technologies **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0012 boulevard Victor Hugo

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination SOCIETE BIC

N° SIREN (si société établie en France) 552008443 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 14 059 600

Adresse : N° 12 Voie boulevard Victor Hugo

Code Postal 92110 Commune Clichy Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G** **2026**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 **N° SIRET** 5 5 2 1 0 3 7 7 2 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Bic Technologies **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0012 boulevard Victor Hugo

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Certifié conforme

Signé par : Fabrice Dieudonat 25A46B0EA20B47C...

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0012 boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 5 2 1 0 3 7 7 2 0 0 0 4 2

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	718 326	AG	714 528		3 798
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	147 777	AQ	130 652		17 125
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 810 886	AS	8 655 540		1 155 346
	Autres immobilisations corporelles	AT	353 603	AU	353 603		0
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	566 106	AW			566 106
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	11 596 699	BK	9 854 324		1 742 375
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 198 017	BM			1 198 017
	En cours de production de biens	BN	3 142 352	BO	159 029		2 983 323
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	6 075 777	BS			6 075 777
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 128 326	BW			1 128 326
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 758 351	BY			4 758 351
	Autres créances (3)	BZ	14 843	CA			14 843
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 560	CG			1 560
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	136 969	CI			136 969
	TOTAL (III)	CJ	16 456 194	CK	159 029		16 297 165
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN	1 291				1 291
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	28 054 184	1A	10 013 353		18 040 831

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 020)	DA	5 000 020
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	204 557
	Réserve légale (3)	DD	213 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	0
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	7 645 191
	Report à nouveau	DH	-6 484 323
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-193 961
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 384 900
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	35 985
	TOTAL (III)	DR	35 985
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 795 255
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 964 104
	Dettes fiscales et sociales	DY	858 960
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	1 291
	Autres dettes	EA	0
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	11 619 609
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	336
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 040 831

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 619 609
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Certifié conforme Signé par : Fabrice Diendonat 25A46B0EA20B47C...

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : Bic Technologies **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF	10 349 100	0		10 349 100
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 200 000			1 200 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	11 549 100	0		11 549 100
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)	FP				11 617
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1				
	Autres produits (1) (11)	FQ				68 486
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				11 629 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				1 102
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				3 459 580
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				505 044
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				4 219 154
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				64 761
	Salaires et traitements*	FY				2 101 462
	Cotisations sociales (10)	FZ				934 107
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements * (14)	GA				242 614
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				19 027
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				
	Autres charges (12)	GE				44 711
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				11 591 562
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				37 640
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				16
	Reprises sur dépréciations	GM				
	Différences positives de change	GN				6 517
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières	G2				
	Total des produits financiers (V)	GP				6 533
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				162 174
	Différences négatives de change	GS				75 960
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				238 134
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				-231 601
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				-193 961

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Docusign Envelope ID: 95D6DCB1-557D-81BA-8157-AFFC8573D39A

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise Bic Technologies **Provisoire** Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	11 635 735
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	11 829 696
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	-193 961

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	16
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	161 276
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles **A8** | Dont cotisations facultatives Madelin **A10** | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A11**

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: F6747377-CA31-89D8-8129-C26D1C3E5788

BIC TECHNOLOGIES
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 5 000 020 euros
Siège social : 12-22 boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY
552 103 772 RCS NANTERRE
(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 JUIN 2026

Clichy, le 11 juin 2026,

LA SOUSSIGNÉE

SOCIÉTÉ BIC, société anonyme au capital de 156 090 219,48 euros, dont le siège social est situé 12-22 Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 008 443,

Représentée par Madame Laura VANHOUTTE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

A pris les décisions suivantes en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») de la Société dont elle détient l'intégralité des 9 434 000 actions composant le capital social, représentant 9 434 000 voix :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à (193 961) euros, au compte « *report à nouveau* ».

Il rappelle, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Docusign Envelope ID: F6747377-CA31-89D8-8129-C26D1C3E5788

TROISIEME DECISION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes démarches et formalités requises.

* * *

Le présent procès-verbal sera consigné sur le registre des décisions des associés tenu au siège social.

SOCIÉTÉ BIC
Associé Unique

DocuSigned by:
Laura Vanhoutte
33664825C1B04F6...

Représentée par **Laura VANHOUTTE**
Dûment habilitée



Bic Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Bic Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Bic Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bic Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Jeremy Thurbin

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2025			Exercice 2024
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			0	0	0	0
Production vendue biens			10 349 100	0	10 349 100	10 552 090
Production vendue services			1 200 000	0	1 200 000	1 202 954
Chiffres d'affaires nets			***11 549 100***	***0***	***11 549 100***	***11 755 043***
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions d'exploitation					0	0
Reprises sur amortissements et provisions					11 617	16 853
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					0	0
Autres produits					68 486	3 106
Total des produits d'exploitation (I)					***11 629 203***	***11 775 002***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					1 102	3 461
Variation de stock (marchandises)					0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					3 459 580	5 590 429
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					505 044	-1 421 680
Autres achats et charges externes					4 219 154	4 202 297
Impôts, taxes et versements assimilés					64 761	61 907
Salaires et traitements					2 101 462	2 113 405
Cotisations sociales					934 107	907 279
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			242 614	295 759
		Dotations aux dépréciations			0	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				19 027	4 475
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					0	0
Autres charges					44 711	10 229
Total des charges d'exploitation (II)					***11 591 562***	***11 767 562***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					37 640	7 441
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					0	0
Produits financiers de participations					0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					16	1
Reprises sur dépréciations					0	0
Différences positives de change					6 517	7 277
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières					0	0
Total des produits financiers (V)					***6 533***	***7 278***
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					162 174	252 334
Différences négatives de change					75 960	3 285
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					***238 134***	***255 619***
RÉSULTAT FINANCIER					-231 601	-248 341
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-193 961	-240 900

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels (VII)	0	17 023
Charges exceptionnelles (VIII)	0	1 839
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0	15 184
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***11 635 735***	***11 799 304***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***11 829 696***	***12 025 020***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***-193 961***	***-225 716***

BILAN

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	718 326	714 528	3 798	6 845
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***718 326***	***714 528***	***3 798***	***6 845***
Terrains	0	0	0	0
Constructions	147 777	130 652	17 125	22 828
Installations techniques, matériel	9 810 886	8 655 540	1 155 346	882 366
Autres immobilisations corporelles	353 603	353 603	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	566 106	0	566 106	0
TOTAL immobilisations corporelles	***10 878 373***	***9 139 796***	***1 738 577***	***905 194***
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	***0***	***0***	***0***	***0***
Total Actif Immobilisé (II)	***11 596 699***	***9 854 324***	***1 742 375***	***912 039***
Matières premières, approvisionnements	1 198 017	0	1 198 017	1 103 555
En cours de production de biens	3 142 352	159 029	2 983 323	3 819 497
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	6 075 777	0	6 075 777	5 828 582
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	***10 416 146***	***159 029***	***10 257 117***	***10 751 633***
Avances et acomptes versés sur commandes	1 128 326	0	1 128 326	272 329
Clients et comptes rattachés	4 758 351	0	4 758 351	6 080 465
Autres créances	14 843	0	14 843	13 122
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***4 773 194***	***0***	***4 773 194***	***6 093 586***
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 560	0	1 560	201 939
TOTAL Disponibilités	***1 560***	***0***	***1 560***	***201 939***
Charges constatées d'avance	136 969	0	136 969	67 730
Total Actif Circulant (III)	***16 456 194***	***159 029***	***16 297 165***	***17 387 218***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	1 291		1 291	0
Total Général (I à VI)	***28 054 184***	***10 013 353***	***18 040 831***	***18 299 257***

Bilan passif

BILAN-PASSIF		2025	2024
Capital social ou individuel	dont versé : 5 000 020	5 000 020	5 000 020
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	204 557	204 557
Réserve légale		213 416	213 416
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	7 645 191	7 645 191
TOTAL Réserves		**7 858 607**	**7 858 607**
Report à nouveau		-6 484 323	-6 258 607
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**-193 961**	**-225 716**
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***6 384 900***	***6 578 861***
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		***0***	***0***
Provisions pour charges		35 985	18 047
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***35 985***	***18 047***
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	7 795 255	8 035 104
TOTAL Dettes financières		***7 795 255***	***8 035 104***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 964 104	2 547 685
Dettes fiscales et sociales		858 960	1 119 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Instrument financier à terme		1 291	0
Autres dettes		0	0
TOTAL Dettes d'exploitation		***3 824 354***	***3 667 245***
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		***11 619 609***	***11 702 349***
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)		336	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***18 040 831***	***18 299 257***

NOTE N° 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N° 2 CAPITAL

NOTE N° 3 PRODUITS A RECEVOIR, CHARGES A PAYER
CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NOTE N° 4 POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

NOTE N° 5 IMMOBILISATIONS

NOTE N° 6 AMORTISSEMENTS

NOTE N° 7 PROVISIONS

NOTE N° 8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NOTE N° 9 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE N° 10 TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

NOTE N° 11 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET GARANTIES DONNEES

NOTE N° 12 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

NOTE N° 13 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

NOTE N° 14 EFFECTIF MOYEN

NOTE N° 15 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

NOTE N° 16 VENTILATION DU CHIFFRE D' AFFAIRES

NOTE N° 17 SITUATION FUTURE D'IMPOT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 Novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général, modifiant le règlement n°2014-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 5 juin 2014 relatif aux comptes annuels.

Le règlement ANC n° 2022-06, applicable à compter du 1er janvier 2025, a entraîné une évolution du plan de comptes de la société. Cette évolution a conduit à des changements significatifs dans la comptabilisation de certaines opérations ainsi que dans la présentation des comptes annuels.

• les comptes de transfert de charges ont été supprimés ;

• l'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est désormais limitée aux événements majeurs et non récurrents.

En conséquence, depuis le 1er janvier 2025, l'amortissement des subventions, les valeurs nettes comptables des immobilisations, ainsi que les produits de cession sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation est celle du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les éléments corporels et incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement de nos immobilisations est basé non plus sur la durée d'usage (généralement admis par l'administration fiscale) mais sur la durée d'utilisation qui sera déductible aussi fiscalement.

DUREES & METHODES D'AMORTISSEMENT GROUPE BIC

- Recherches			**60 mois**	**Linéaire**
- Brevets et Marques		**Durée du brevet**		
- logiciels	**< à 100 K€**		**36 mois**	
	< à 100 K€		**60 mois**	
- constructions			**300 mois**	**linéaire**
- agencements installations			**96 mois**	**linéaire**
- agencements industriels et techniques			**96 mois**	**linéaire**
- matériel et outillage			**96 mois**	**linéaire**
- matériel de bureau			**96 mois**	**linéaire**
- matériel de transport			**36 mois**	**linéaire**
- matériel informatique				
		PC, portables, imprimantes	**36 mois**	**linéaire**
		AS400	**60 mois**	**linéaire**

BIC TECHNOLOGIES ne pratique que des amortissements linéaires.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N°1

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués suivant la méthode de coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Des provisions pour dépréciations sont comptabilisées, si nécessaire, pour ramener la valeur des stocks au prix du marché.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu.
Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture
Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges.
Les gains et pertes de change correspondant aux comptes courants sont directement constatés en compte de résulat et ne font pas l'objet d'un écart de conversion.

Selon le nouveau règlement ANC n°2015-05 sur la comptabilisation des instruments dérivés, applicable au 1er janvier 2017, la comptabilisation des instruments dérivés diffère selon qu'il s'agisse d'opérations non courvertes ou couvertes.

Pour les opérations non couvertes, la position globale de change est utilisée uniquement pour la détermination de la provision pour perte de change.
Elle est élaborée devise par devise et les opérations de couverture et les éléments couverts (pour la partie couverte) sont exclus de cette position.
L'échéance des éléments inclus dans la position doit être comprise dans le même exercice comptable et ne doivent être inclus dans la position que des éléments réalisables (dettes, créances, instruments dérivés…) à l'exception des disponibilités.
Pour les opérations couvertes, l'impact de la couverture de change ne sera comptabilisé dans le compte de résultat qu'au moment du débouclement de la créance (ou de la dette).

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété.
La Société BIC TECHNOLOGIE applique la loi de modernisation de l'économie (LME)
Elle a adopté pour le paiement des factures fournisseurs la règle d'une échéance à 60 jours date de facture

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

CAPITAL

NOTE N°2

		Nombre	Valeur Nominale
1 -	Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 434 000	0,53
2 -	Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 434 000	0,53

Variation des capitaux propres	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent	6 578 861
Résultat de l'exercice 2025	(193 961)
Diminution de Capital	
Report à nouveau	
Augmentation de Capital	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	6 384 900

La perte de l'exercice de 225 716 € a été totalement affectée en report à nouveau.

BIC TECHNOLOGIES	ANNEXES 2025
	NOTE N°3

PRODUITS A RECEVOIR, CHARGES A PAYER
CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	550 000
Autres créances	
Totaux	**550 000**

CHARGES A PAYER

Charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	874 931
Dettes fiscales et sociales	399 307
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Totaux	**1 274 238**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges / Produits d'exploitation	136 969	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Totaux	**136 969**	

BIC TECHNOLOGIES — **ANNEXES 2025**

POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES — **NOTE N°4**

NATURE	MONTANTS	DONT EFFETS DE COMMERCE
ACTIF		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	4 711 035	
Autres créances		
TOTAL	4 711 035	

PASSIF		
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	7 795 255	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 615 219	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	9 410 474	

ELEMENTS FINANCIERS		
Charges d'intérêts	161 276	
Produits de participations		
Produits des créances		
Produits d'intérêts		
TOTAL	161 276	

Immobilisations

NOTE N°5

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			718 326		
Terrains					
Constructions		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	147 777		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			9 457 596		506 845
Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers			
		Matériel de transport	33 741		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	383 655		
		Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours					1 072 951
Avances et acomptes					
		TOTAL (III)	*10 022 770*		*1 579 795*
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL (IV)			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	*10 741 096*		*1 579 795*

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					718 326	
Terrains						
Constructions		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			147 777	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			153 554		9 810 886	
Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers				
		Matériel de transport			33 741	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	63 793		319 862	
		Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			506 845		566 106	
Avances et acomptes						
		TOTAL (III)	*724 192*		*10 878 373*	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL (IV)				
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	*724 192*		*11 596 699*	

BIC TECHNOLOGIES — **ANNEXES 2025**

Amortissements

NOTE N°6

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		711 481	3 047		714 528
TOTAL I		711 481	3 047		714 528
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements	124 949	5 703		130 652
Installations techniques, matériels et outillages		8 575 230	233 864	153 554	8 655 540
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport	33 741			33 741
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	383 655		63 793	319 862
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		*9 117 576*	*239 568*	*217 348*	*9 139 796*
TOTAL GENERAL (I + II)		*9 829 057*	*242 614*	*217 348*	*9 854 324*

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exc option nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exc optionnel	
Frais établ							
Fonds comm.							
Autres							
TOTAL I							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

NOTE N°7

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien	1 433	1 339	1 089	1 683
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	16 614	17 688		34 302
TOTAL (II)	***18 047***	***19 027***	***1 089***	***35 985***
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	169 557		10 528	159 029
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	***169 557***		***10 528***	***159 029***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***187 604***	***19 027***	***11 617***	***195 015***
Dont dotations et reprises d'exploitation		19 027	11 617	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Autres provisions pour risques et charges	
Provision Diverses MDT	29 926,00
Provision indemnite licenciement	4 375,00
	34 301,00

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
	TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		4 758 351	4 758 351	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		3 000	3 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 878	6 878	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 697	2 697	
	Autres impôts			
	Etat - divers			
Groupes et associés				
Débiteurs divers		2 268	2 268	
	TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	***4 773 194***	***4 773 194***	
Charges constatées d'avance		136 969	136 969	
	TOTAL DES CREANCES	***4 910 162***	***4 910 162***	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 964 104	2 964 104		
Personnel et comptes rattachés		397 637	397 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		118 869	118 869		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	325 870	325 870		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	16 584	16 584		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		7 795 255	7 795 255		
Autres dettes		1 291	1 291		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	***11 619 609***	***11 619 609***		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

BIC TECHNOLOGIES **ANNEXES 2025**

RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE N°9

Détails produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	-	-
	HH	HD

BIC TECHNOLOGIES	ANNEXES 2025
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT	NOTE N°10

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT					
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur				0C	(6 258 607)
Résultat de l'exercice précédent				0D	(225 716)
Prélèvements /			1D		
les réserves			1E		
(à détailler)			1F		
Sous total *(à reporter dans la colonne de droite)*			1G	OE	
ORIGINES		**TOTAL I**		0F	(6 484 323)
Affectation	+ Réserve légale			ZB	
aux	+ Réserve spéciale des Plus Values à Long Terme			ZC	
Réserves	+ Autres réserves			ZD	
Dividendes				ZE	
Autres répartitions				ZF	
Report à nouveau				ZG	(6 484 323)
AFFECTATIONS		**TOTAL II**		ZH	(6 484 323)

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET GARANTIES DONNEES

NOTE N°11

	MONTANTS
ENGAGEMENTS FINANCIERS	
Montant des indemnités de départ à la retraite	506 840
Actif de couverture (gestionnaire externe)	(1 159 670)
Gains actuariels et past service cost non reconnus	
- Engagement de retraite net	(652 830)
- Effets à l'encaissement & à l'escompte remis en banque et non échus	
- Avals et cautions	
- Autres engagements donnés	
TOTAL	(652 830)
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
- Divers	
TOTAL	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'évaluation des engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies est effectuée par un actuaire à chaque date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.
Le montant présenté en engagement hors bilan au titre des prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

taux moyen long terme de rendement des actifs : 4 %

taux annuel d'augmentation des salaires : 2.50%

taux d'actualisation : 4 %

Table de mortalité INSEE :

pour taux de mortalité avant la retraite :
pour les hommes réf : TH19-21
pour les femmes réf : TH19-21
pour taux de mortalité après la retraite :
réf TGH05 & TGF05

Taux de turnover des salariés :

taux calculé par tranche d'âge
basé sur statistique de sortie de 2018 à 2024

BIC TECHNOLOGIES — ANNEXES 2025

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

NOTE N°12

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	MONTANT
- des organes d'administration	
- des organes de direction	

* Non renseigné car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

BIC TECHNOLOGIES — NOTE N°13

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

résultat comptable avant impôt	résultat avant impôt	réintégrations fiscales	déductions fiscales	résultat fiscal avant impôt	impôts théorique	report déficitaire	I.S. dû / report déficitaire	impôts dus 25,00%	31/12/2025 résultat net théorique	31/12/2025 résultat net comptable
Résultat d'exploitation	37 640	48 450	87 467	(1 378)					37 640	37 640
Résultat financier	(231 601)	336	1 291	(232 556)					(231 601)	(231 601)
Résultat exceptionnel										
Participation										
Excedent intérêts versés										
total	(193 961)	48 786	88 758	(233 933)					(193 961)	(193 961)

La société BIC TECHNOLOGIES est intégrée fiscalement par Société BIC SA.
Dans la conception choisie par le groupe pour les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des filiales, sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

BIC TECHNOLOGIES — NOTE N°14

Effectif Moyen	exercice clos 31/12/2025
Ingénieurs et cadres	16
Employés et techniciens (dont apprentis : 2)	19
Ouvriers (dont apprentis : 1)	2
TOTAL	37

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

NOTE N°15

	MONTANT
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(193 961)
IMPOT SUR LES BENEFICES	
RESULTAT AVANT IMPOT	(193 961)
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES	
- Provisions pour hausse de prix	
- Provision spéciale de réévaluation	
-	
AUTRES REEVALUATIONS DEROGATOIRES	
-	
-	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	(193 961)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE N°16

Le chiffre d'affaires est réalisé en grande partie en France.
BIC TECHNOLOGIES est une entreprise mono-activité.

NOTE N°17

SITUATION FUTURE D'IMPOT

	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	FIN D'EXERCICE
PROVISIONS BONUS CHARGE	87 465	34 589	87 467	34 587
TOTAL	87 465	34 589	87 467	34 587
PRODUIT FISCAL FUTUR				**8 934**

identité de la Société Mère consolidant les comptes de la société :

BIC S.A.
12 boulevard Victor Hugo
92611 Clichy Cedex France
Siret : 552 008 443 00079